

NOTE FINC

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE : Propositions FINC dans le cadre de la préparation du Grand Débat –

A l'attention des membres du Cabinet de C GYGES Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Préambule	3
Synthèse des préconisations de la FINC	5
1. Simplification administrative	8
a. « Simple is beautiful »	
b. Création d'un document qui rassemble et explique toutes les aides aux entreprises, par secteur (BTP, Services, Commerce, Industrie...)	
c. Les seuils de l'ACNC –	
2. Relance économique :	9
a. Le Code de l'Industrie	
b. Le Cagou 3 :0	
c. La compétitivité sociale : réduction des charges sociales	
d. Les contrats de filières	
e. La formation	
f. Le coût de l'électricité	
g. Développement / soutien du e-commerce calédonien. Et de l'industrie numérique.	
h. Les seuils de l'ACNC -	

3. Pouvoir d'achat :	15
a. Le Cagou 3 :0 : une marque pays.	
Faire en sorte que le pouvoir d'achat des calédoniens soit dépensé sur les produits locaux et investi localement.	
b. Investissements verts	
c. Projet LUCY - VALE = donner la priorité aux entreprises locales.	
4. Transformation et diversification de l'économie.	15
a. Le Code de l'Industrie	
b. Le Néo Logistic Hub	
c. Investissements verts	
d. Innovation : Crédit Impôt Innovation (CII)	
Conclusion	17
Annexes	18
<ul style="list-style-type: none"> - Le livre blanc de la CPME - Dossier Néo Logistic Hub – remis - Position FINC sur la simplification administrative et projet « Simple is beautiful. » - Projet CAGOU 3 :0 - Rendre les calédoniens fiers de consommer calédonien. - Projets Etats Généraux de l'Industrie - Affiches projets récapitulatives des objectifs et états d'avancement. - Projet « ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LE VOLET SOCIAL DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES - V9 : <i>suite à travaux du 07/06/2017</i> 	

Préambule :

Dans son programme de campagne, l'Avenir En Confiance a indiqué souhaiter « engager un plan de relance de l'économie dès le début de la mandature afin de redynamiser l'emploi privé, notamment pour le secteur du BTP ». Un plan « fondé sur l'investissement, la baisse du coût du travail et l'amélioration du pouvoir d'achat ».

Ce plan de relance va s'articuler autour de **2 lois de pays** :

- Loi de Pays de relance économique sur le dernier trimestre 2019 (date de la passation de la LP au Congrès =15 octobre 2019)
- Loi de Pays de programmation fiscale au premier trimestre 2020

Les 4 thématiques qui seront traitées dans ces lois de pays suite aux priorisations du gouvernement, sont

1. Simplification administrative
2. Relance économique
3. Pouvoir d'achat
4. Transformation et diversification de l'économie.

C'est avec cette orientation et cette classification que les acteurs doivent s'atteler à présenter leurs propositions :

La méthode de travail choisie est celle d'un « GRAND DEBAT » public articulé autour de 4 réunions larges et d'une plate-forme numérique de contribution ouverte à tous.

- une première réunion **large public** le lundi 09 septembre – 16h00
- 3 autres réunions à planifier sur le reste du territoire
- plate-forme mise en ligne le 10 septembre.

La méthode du « GRAND DEBAT » se basera sur les principes suivants :

- **CONFIANCE** : restaurer la confiance entre tous les acteurs de la vie économique.
- **TOUS ensemble** : s'assurer que tous les acteurs participent à la relance économique. Non seulement les représentations / fédérations mais aussi les chefs d'entreprises, la société civile...
- **MOT d'ORDRE** : Simplifier – Arrêter d'embêter les entrepreneurs – Etre à leur service.

Objectif : Construire le plan de relance ensemble avec des propositions concrètes, simple, rapides de mise en œuvre...

Avant tout et pour garantir un **pilotage** et l'ajustement des mesures par les résultats, la FINC demande à ce que soient mis en place des **indicateurs économiques du pays et que ces derniers soient à jour et publics** (données semestrielles pour la plupart si possible).

Si la mesure des indicateurs montre la performance des dispositifs, ils seront conservés voire améliorés et adaptés et sinon ils seront supprimés.

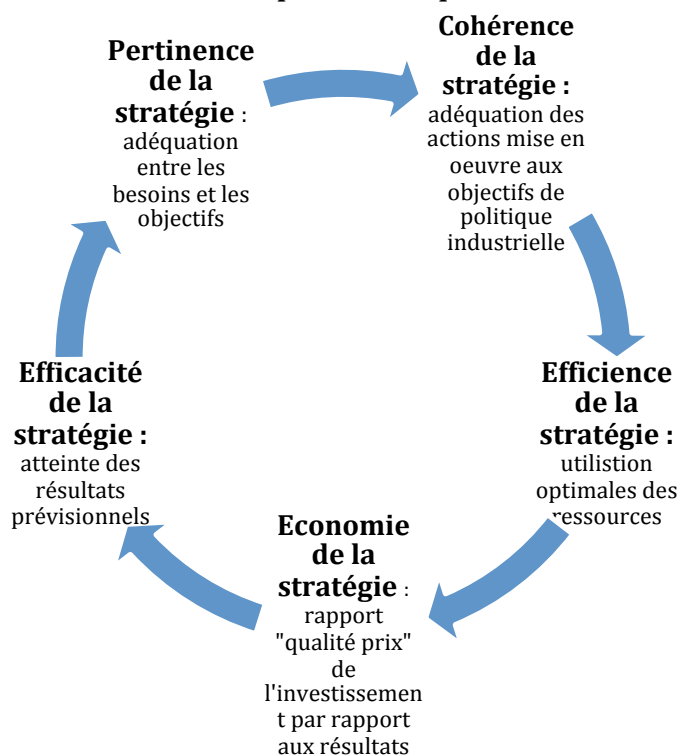
La palette d'outils possibles pour le renforcement de l'industrie de transformation de la Nouvelle-Calédonie est très large.

Certains d'entre eux sont déjà en place (par exemple, les missions d'appui à l'export, la création de NCT&I pour l'export, la structuration des filières, la mise en place **d'une loi de pays sur les régulations de marché**)

Il serait **intéressant de procéder à un bilan de ces outils pour proposer les optimisations envisageables et pour compléter la panoplie des mesures de soutien.**

L'idéal serait de **suivre le cycle** des politiques publiques pour repérer les étapes où un outil pourrait être ajouté ou optimisé.

Il conviendra en permanence, pour évaluer les résultats de la stratégie de développement industriel de se poser les questions suivantes :



Synthèse des préconisations de la FINC :

1. Simplification administrative.

1.1 Créer **un** document qui **rassemble et explique toutes les aides** aux entreprises, par secteur (BTP, Services, Commerce, Industrie...)

1.2 **Identifier un « endroit commun »** par lequel passent nécessairement TOUS les professionnels où ils puissent être informés de manière très complète.

1.3 « **Dites-le nous une fois** » : partage des données entre les administrations (la sollicitation directe de l'entreprise deviendrait l'exception).

1.4 Instaurer le **droit à l'erreur**.

2. Relance économique pour l'industrie.

2.1 Créer un « **secrétariat pays à l'industrie** » : se doter d'une stratégie industrielle avec une agence publique ou semi-publique dotée de compétences et de moyens.

2.2 Dynamiser **l'export en soutenant le cluster NCT&I** dont les missions prennent leur essor et qui devra accompagner les mises en œuvre terrain des industriels dans les pays de la zone Pacifique.

2.3 Créer une marque collective de production locale qui participe au fait de rendre les calédoniens fiers de leur production locale. (projet Cagou 3 :0) : **financer une campagne de communication publique massive**.

2.4 Défisicaliser les heures de formation

2.5 Formation : Développement du FIAF et pilotage de la croissance de son périmètre et pertinence de ses actions par rapport aux besoins.

2.6 Soutenir financièrement toute création de produit nouveau fabriqué en Nouvelle Calédonie : allègement d'impôt.

2.7 Nous demandons **un tarif de l'électricité identique** à celui concédé

à l'industrie métallurgique **pour l'ensemble du tissu industriel** dont les conditions de travail et de compétitivité sont parfois fortement impactées par les prix de l'électricité dans ses prix de revient.

3. Pouvoir d'achat

La question se pose de savoir si la relance économique est une relance par l'investissement, autrement dit une relance par une animation de l'offre qui ne peut s'inscrire que dans une perspective de moyen terme, ou une relance par la consommation dont les retombées peuvent s'avérer plus court terme qui nécessite de travailler sur la relance de la demande des consommateurs.

La FINC tient à faire remarquer que les impacts de l'encadrement des marges n'a pas donné lieu à une relance de la consommation (nous observons dans nos industries une stagnation voire diminution des ventes depuis un an). Si les calédoniens ont réduit leur consommation, on peut penser, si leur pouvoir d'achat s'est amélioré comme c'était le but de cette mesure, qu'ils ont épargné et nous serions en droit de **nous** interroger sur le fléchage de leur épargne et son impact sur les investissements.

Nous pensons qu'il faut redonner confiance aux « consommateurs » par des grandes annonces qui sécurisent chacun dans son emploi, donc dans ses revenus... pour relancer la consommation. Plutôt que d'évoquer la crise du bout des lèvres, assumons la situation et essayons de rassembler les consommateurs autour du développement du pays. « **La Calédonie est en crise : nous avons besoin que les calédoniens participent à l'effort pays en consommant localement** ». Il s'agit de s'adresser à la population et aux investisseurs avec des messages POSITIFS.

- 3.1 Nous proposons un : **abattement d'impôts liés à la consommation** dont la forme reste à trouver.
- 3.2 L'annualisation et la mensualisation du temps de travail.
- 3.3 Défiscalisation des heures supplémentaires.

4. Transformation et diversification de l'économie.

4.1 - Rendre le positionnement portuaire de la Nouvelle Calédonie plus ambitieux, efficient et attractif pour les compagnies maritimes mondiales : il nous manque une vision PAYS et une participation de représentants du gouvernement dans la mise au point d'une stratégie sur la partie « augmentation des flux maritimes » au sein du groupe NLH.

Le groupe Néo Logistic Hub propose une présentation aux différents acteurs du gouvernement pour essayer de construire un plan d'action précis avec vous.

4.2 - Exonération d'Impôt sur les Société et charges sociales pour tout entrepreneur qui souhaite créer une activité.

4.3 - Subvention (de 20% du montant investi) pour l'investissement dans un nouvel outil de production ou de vente sur le territoire calédonien.

4.4 CII – Crédit Impôt Innovation.

1. Simplification administrative

a. « Simple is beautiful ».

Cf annexe POSITION de la FINC relative à la simplification de l'environnement des affaires.

Les souhaits des industriels sont exprimés de façon détaillée et rejoignent la liste des parties prenantes qui travaillent sur le sujet.

Le groupe « Simple is beautiful » est volontaire pour intégrer les groupes de travail qui sont à l'œuvre au gouvernement.

Nous préconisons de prioriser les 2 mesures suivantes :

- Création d'un document qui rassemble et explique toutes les aides aux entreprises, par secteur (BTP, Services, Commerce, Industrie...)
- Identifier un « endroit commun » par lequel passent nécessairement TOUS les professionnels où ils puissent être informés de manière très complète.

b. Les seuils de l'ACNC –

Ajuster les seuils d'intervention de l'ACNC.

Modifier les règles d'intervention de l'ACNC.

2. Relance économique :

- a. **Le Code de l'industrie :** Il manque un « **secrétariat pays à l'industrie** » en Nouvelle Calédonie.

Les régulations de marchés : loi de pays.

Le 14 janvier 2019, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, souverain, s'est doté d'un nouveau dispositif en matière de régulation de marchés. L'objectif était de réformer le dispositif de la délibération 242 et de moderniser un outil pour accompagner le développement de l'industrie manufacturière calédonienne.

Cette loi de pays a su rassembler bien au-delà de la communauté des industriels en ayant recueilli entre autres un avis favorable de l'ensemble des fédérations patronales, des associations de consommateurs et du Conseil d'Etat. En outre elle a été validée au Congrès en son article premier par 54 élus sur 54.

Cette loi redonne un cap et l'envie d'investir dans l'industrie de transformation, un des rares secteurs porteurs de développement et de création d'emplois en Nouvelle-Calédonie.

Ce dispositif de régulation ne peut être le seul outil d'accompagnement d'une stratégie de développement de l'industrie de transformation calédonienne, mais il en est un volet qui a fait ses preuves et qu'il convient de reconnaître comme ayant accompagné le développement d'un outil industriel remarquable et envié au sein des économies du Pacifique Sud et de l'outre-mer français.

La loi qui a été votée en janvier 2019 engage davantage les industriels sur les contreparties attendues et met en place un dispositif de suivi et d'évaluation annuel plus transparent et accessible à tous. Ce dispositif permet au gouvernement de piloter chacune des régulations de marché en fonction des données annuelles apportées par la filière concernée lors de l'instruction.

La loi nouvelle ouvre l'obligation de revisiter l'ensemble des régulations existantes dans les cinq ans à venir selon un programme arrêté annuellement par la Nouvelle-Calédonie. Il est donc essentiel que chacun s'inscrive dans la loi, **c'est la volonté exprimée par les entrepreneurs que de disposer d'un peu de visibilité et de stabilité réglementaire et fiscale.**

La palette d'outils de soutien à l'industrie de transformation de Nouvelle-Calédonie



Le pilotage de la stratégie de développement économique

- Choisir le degré d'ouverture souhaité de son économie (et donc le mix défense/attaque nécessaire)
- Cibler ses filières stratégiques (diagnostic socio-économique, analyse AFOM, veille internationale, identification des domaines émergents, des niches,...) et les grands principes (export, lutte contre le dérèglement climatique, innovation...)
- Définir les résultats attendus (définition des indicateurs, des jalons...)
- Associer toutes les parties prenantes (pour le lancement de la stratégie et en continu - Entreprises/Administration/Elus/Société civile/Citoyens...)
- Piloter et évaluer en continu la stratégie (observatoires, suivi des indicateurs, outils d'évaluation...)



La défense contre la concurrence étrangère

- Droits de douane et taxes fiscales
- Barrières non tarifaires
- Instruments de régulation des marchés (à faire évoluer en fonction de l'état des marchés)
- Avantages tarifaires à l'industrie locale (en lien avec le soutien dynamique)
- Récolte fine des pratiques des autres Etats : cas pratique à faire remonter aux autorités



Le soutien dynamique à l'industrie de transformation

- Le fléchage des entreprises domestiques sur de grands projets
- Adapter les règles de la commande publique
- Octroyer des aides publiques aux entreprises et faciliter le financement privé à tous les stades de leur développement
- Accompagner collectivement les entreprises (développement local, export...)
- Mieux sensibiliser les consommateurs à l'intérêt de la production locale
- Mesures de simplification administrative pour les entreprises locales et pour l'accueil d'investisseurs extérieurs
- Associations de toutes les parties prenantes nationales et internationales (bailleurs...)

Les principaux constats qui sont fait dans le benchmark des pays de la zone sont à prendre avec précaution car la situation de chacun des Etats analysés est bien sûr différente du cas de la Nouvelle-Calédonie en raison, notamment, de son lien particulier avec la France et l'UE, de ses spécificités géographiques, culturelles etc.

Néanmoins, quelques constats émergent et qui peuvent alimenter les travaux en cours :

- Tous les Etats du benchmark ont fait le choix d'une ouverture assez forte de leur marché domestiques. Certains, les plus grands et notamment Singapour, en ont fait un réel principe économique. Les plus petits Etats dépendent encore des revenus douaniers pour leur budget national, ce qui est également le cas de la Nouvelle-Calédonie. La tendance est à la signature d'accords de libre échange régionaux même si certains Etats restent prudents sur les bienfaits de cette ouverture généralisée des marchés ;
- Néanmoins, une ouverture économique forte ne semble efficace que si les pouvoirs publics restent très présents, voir

interventionnistes. Ce point est essentiel et constitue un prérequis avant toute suppression de protections de marché. Les Etats ont cherché à structurer une politique de soutien de l'industrie en mettant en place des outils et une animation de la politique publique ;

- Tous les Etats se sont dotés de plans, de stratégies industrielles avec souvent des agences publiques ou semi-publiques dotées de compétences et de moyens importants ;
- La mise en œuvre de la politique de soutien est beaucoup plus efficace lorsqu'on cible certaines filières et qu'on se tient à cette stratégie ;
- L'exemple du développement de Singapour autour de son « port franc » avec une offre de service réfléchie et montant progressivement en puissance peut-être très inspirante pour la Nouvelle-Calédonie et par exemple le projet NHL (nonobstant bien sûr les différences de proximité de grands marchés, d'environnement géographique, culturelles, linguistiques etc.) ;
- La Nouvelle-Calédonie dispose d'atouts : une population bien formée, un positionnement au centre de futures grandes lignes commerciales maritimes etc. mais qu'elle ne valorise pas assez. Certains projets prioritaires des EGI (NHL...) ont cette ambition.

Au final, le constat fait est que les mesures de protection tarifaires et non tarifaires restent nécessaires à une industrie locale qui ne serait pas prête à une ouverture complète de ses marchés.

Par contre, l'ouverture à terme est profitable mais cela nécessite de réussir sur plusieurs plans au préalable :

- Une montée en gamme de certains secteurs industriels ;
- Une capacité d'exportation renforcée (c'est l'objet du soutien de « New Caledonia Trade & Invest – NCTI ») ;
- Un soutien fort des acteurs publics au monde industriel et *in fine*, une stratégie de développement économique partagée entre les différentes parties prenantes. Les outils envisagés dans le futur Code de l'Industrie de Nouvelle-Calédonie devraient ainsi être adossés à des objectifs sur chaque filière et ses enjeux (évolution et montée en gamme de l'industrie, accompagnement de la transition de l'existant et identification des nouveaux secteurs...).

Parmi les principaux outils de soutien repérés dans notre étude, on note :

- Des mesures défensives telles que :
 - Droits douaniers
 - Régimes fiscaux
 - Des pratiques réglementaires (par exemple, des clauses favorables de marchés publics pour l'industrie locale) et des barrières non tarifaires
 - ...
- Des mesures offensives telles que :
 - Des aides économiques (spécifiques à l'industrie ou globale pour le secteur marchand)
 - La mise en place d'actions collectives de soutien à l'industrie (missions d'aide à l'export, agences d'attractivité, observatoires économiques, développement d'une marque Pays, cours de langue, chéquiers conseils...)
 - Des mesures de simplification administrative

Les mesures visent donc à accroître la compétitivité coût et hors coût de l'industrie locale.

Bien évidemment, un même outil peut être manié défensivement ou offensivement comme les mesures douanières, en fonction de la stratégie nationale.

b. Le CAGOU 3 :0

L'ambition du projet est de rendre les calédoniens fiers de leur production locale.

Ceci par le biais de deux axes de travail :

- 1- Attribution d'une marque collective dont les critères d'attribution seront transparents, et dont l'évaluation fera l'objet d'un cahier des charges et d'audits.
- 2- Plan de communication associé faisant la promotion de la marque et sa signification mais surtout des valeurs portées par la fierté d'avoir une production locale : RSE, circuit court, création d'emplois, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire...

Le pilote du projet ainsi que son groupe se tient à disposition pour une rencontre qui permettra de détailler les enjeux, planning de mise en place et collaboration privée/publique à mettre en œuvre dans la démarche.

Vous trouverez en annexe pour information une présentation rapide des travaux du groupe.

c. La compétitivité sociale : réduction des charges sociales

De gros travaux sur la compétitivité sociale ont été réalisés de façon transverses, qu'il faudrait exploiter et peut être remettre à jour des actualités. Ils ont donné lieu à des propositions sur les thématiques ci-après. En souligné les priorités de la FINC.

La lutte contre l'absentéisme, l'amélioration des comportements et l'intéressement au travers d'accord d'intéressement

- La lutte contre l'absentéisme médical injustifié
- La lutte contre les absences injustifiées
- La lutte contre le travail illégal
- L'intéressement des salariés à la performance de l'entreprise

L'aménagement du temps de travail

- L'annualisation et la mensualisation
- La récupération des heures de convenance personnelle
- La mise en place d'un système de compte épargne temps
- L'indemnisation des congés
- Défiscalisation des heures supplémentaires.
- Baisse des seuils sociaux

La formation professionnelle initiale et continue

- Défiscaliser les heures de formation.
- Développement du FIAF

-

d. Les contrats de filières :

Des travaux sur les contrats de filières avaient permis la mise en exergue d'un certain nombre de propositions. Nous demandons que ces conclusions puissent venir nourrir la réflexion et les décisions qui en découlent.

e. Le coût de l'électricité :

La Nouvelle Calédonie a choisi de faire bénéficier les industries minières de tarifs préférentiels sur les coûts de l'énergie. Nous demandons un tarif identique pour le tissu industriel dont les conditions de travail et de compétitivité sont parfois fortement impacté par les prix de l'électricité dans ses prix de revient.

f. Développement / soutien du e-commerce et de l'industrie numérique calédonienne :

Exemple : ouverture des codes sources par les acteurs du gouvernement pour permettre aux entreprises calédoniennes d'exercer leur compétences sur le périmètre calédonien dans sa totalité.

3. Pouvoir d'achat :

- a. **Le Cagou 3 :0** : cf ci dessus.

Faire en sorte que le pouvoir d'achat des calédoniens **soit dépensé sur les produits locaux** et investi localement.

- b. **Investissements verts** :

Le projet IV des Etats Généraux de l'industrie a commencé ses travaux tardivement et pense pouvoir proposer un livre blanc au gouvernement dans ce domaine d'ici la fin de l'année 2019.

Ci -joint en annexe un descriptif synthétique des enjeux que se fixe le groupe.

- c. **Projet LUCY de la société VALE** : donner la priorité aux entreprises locales.

Nous demandons à ne pas ouvrir les portes aux entreprises étrangères quand la compétence locale peut répondre à la demande.

Par le biais d'un observatoire ou une médiation, la FINC souhaite que la Calédonie se dote d'un outil qui permette de s'assurer que cette opportunité de chances à été donnée à la production et fournitures de services locaux avant de faire venir des compétences extérieures.

4. Transformation et diversification de l'économie.

- a. **Le Code de l'Industrie** : remise de propositions en novembre 2019.
- b. **Le Néo Logistic Hub** : cf annexe - données et état d'avancement du projet

3 projets sont identifiés suite aux premiers travaux pour être portés de façon opérationnelle. (Cf ppt joint en annexe.)

Pour ces 3 projets il nous manque une vision PAYS et une participation de représentants du gouvernement dans la mise au point d'une stratégie sur la partie « augmentation des flux maritimes ».

Nous proposons une présentation aux différents acteurs du gouvernement pour essayer de construire un plan d'action précis avec vous : ceci a déjà été évoqué avec Frédéric Guillard du SAP.

- c. **Investissements verts** : rendre accessibles les aides à l'investissement de l'Union Européenne et autres fonds mondiaux à la Calédonie par le biais d'une prise de position des acteurs sur la définition des investissements verts.

- d. Innovation : Crédit Impôt Innovation (CII)

Le crédit d'impôt innovation (CII) est un dispositif d'aide aux entreprises innovantes instauré en métropole par la loi de finance 2013 qui complète le CIR, crédit d'impôt recherche. Il a pour objectif de soutenir les PME qui engagent des dépenses spécifiques pour innover.

L'arrivée sur le territoire d'une délégation permanente de la BPI doit permettre à ce dispositif de se déployer en Nouvelle Calédonie, au même titre que de nombreux dispositifs de la BPI.

La FINC a œuvré pour que cette délégation puisse s'installer sur le territoire et nous saluons la mise en place de ce dispositif. Nous soulignons la nécessité d'accélérer le processus pour donner aux industries calédoniennes la bouffée d'oxygène dont elles ont besoin pour innover dans le contexte de crise économique actuel.

CONCLUSION :

La relance de l'économie calédonienne passera par des mesures de relance de la consommation qui permettront un regain à court terme des ventes des entreprises calédoniennes mais elle s'inscrit surtout dans un travail à moyen terme de mise au point d'une stratégie calédonienne de développement de son industrie pour une consolidation des investissements sur le territoire calédonien. Le tissu économique de la Nouvelle Calédonie est constitué à 90% de sociétés de moins de 20 salariés ce qui explique sa fragilité et la nécessité de l'accompagner.

Dans les nombreux projets initiés lors des Etats Généraux de l'Industrie et soutenus depuis par la Fédération des industries, de multiples propositions sont en train d'émerger que nous souhaitons partager avec l'ensemble des acteurs de l'économie calédonienne en charge de son développement.

C'est pourquoi nous renouvelons notre proposition de rencontre sur ces diverses thématiques, ainsi que l'appel à participation de tous pour le déploiement de ces projets.

ANNEXES –

- Le livre blanc de la CPME
- Dossier Néo Logistic Hub – lien suivant

<https://www.dropbox.com/sh/ozcjhdjexbtjriq/AAAMNHZgWXQjG7Kv8duiJZ2Na?dl=0>

- Position FINC sur la simplification administrative.
- Projet CAGOU 3 :0 - présentation
- Projets Etats Généraux de l'Industrie - Affiches projets récapitulatives.
- Projet « ACCORD INTERPROFESSIONNEL SUR LE VOLET SOCIAL DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES - V9 : *suite à travaux du 07/06/2017*